

## **Les travaux de mise en lumière de la halle sont terminés !**

Quatrième au classement général de l'appel à projets de mise en lumière architecturale lancé par TE38 (établissement public agissant dans le domaine des énergies), la commune de Biol a pu voir sa halle s'illuminer pour la première fois lors des essais d'éclairage du jeudi 18 mars.

### **Des essais concluants**

Les essais avaient pour but de déterminer de façon précise la localisation des projecteurs sous la charpente, afin que la lumière soit répartie de façon homogène.

Il a été décidé de concentrer la lumière sur l'intérieur de la halle afin de créer un espace traversé chaleureux. Les éclairages épousent ainsi l'architecture du bâtiment en reprenant d'une part, la trame des colonnes latérales, d'autre part en révélant la charpente en bois d'une lumière chaude enveloppant l'espace.

Les mots d'ordre ont été sobriété, efficacité et convivialité.

### **Une mise en lumière prise en charge à hauteur de 90% par TE38**

En 2019, TE38 a débloqué 150 000€ de fonds afin de financer la mise en lumière des bâtiments publics et ouvrages d'art ayant une valeur culturelle, historique, patrimoniale et touristique sur les communes lui ayant transféré leur compétence éclairage public.

Suite à l'appel à projets, six candidatures, répondant au mieux aux critères de qualité, d'exemplarité et de performance énergétique, ont été retenues. La commune de Biol a fait partie des heureux élus. Les travaux de mise en lumière architecturale des halles de Biol ont été effectués, sous maîtrise d'ouvrage de TE38, par Eiffage Energie. Le coût a été pris en charge à 90% par TE38.

L'éclairage reste à la charge de la commune. Il se met en marche aux horaires de l'éclairage public et s'arrête à minuit. La consommation énergétique est de 200 watts, ce qui est très faible au regard du rendu obtenu.